

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC PONTIAC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

Procès-verbal – mercredi le 4 juin 2025

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE, TENUE AU 134 RUE PRINCIPALE (BUREAU MUNICIPAL) LE 4 JUIN 2025 À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME CHRISTINE FRANCOEUR, MAIRE

Sont présents, mesdames les conseillères Nathalie Denault et Lise A. Romain, messieurs les conseillers Gaétan Graveline et Dave Hérault.

Est aussi présent le secrétaire d’assemblée : le directeur général / greffier-trésorier par intérim Pierre Vaillancourt.

Est absent : Debbie Laporte (motivée), Philippe Ouellet (motivée)

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la Présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu’il y a quorum ouvre la session, il est 19h00.

Tout comportement agressif, discriminatoire, de harcèlement, d’incivilité ou de manque de respect ne sera pas toléré. Si les consignes ne sont pas respectées, nous pourrions vous demander de quitter les lieux.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Ordre du jour
- 1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2025
- 1.4 Période de questions
- 1.5 Demande de dons 2025
- 1.6 Demande d’estimé pour la fabrication et l’achat de coton ouaté promotionnels

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Avis de motion – « *Règlement 2025-273 modifiant le règlement 2018-247 concernant les limites de vitesse* »

3. TRANSPORT

- 3.1 Autorisation d’achat d’un téléphone cellulaire et forfait pour le département de voirie
- 3.2

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Octroi de contrat pour le nettoyage d’égouts sanitaires

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 5.1

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 6.1 Adoption du plan de lotissement n° 116846
- 6.2 Offre d’achat – propriété
- 6.3 Mandat à un biologiste et à un technologue pour évaluations environnementales et études de sol
- 6.4 Octroi de contrat pour le prolongement de la rue Francoeur
- 6.5 Publication de terrains à vendre par la municipalité

7. LOISIRS ET CULTURE

- 7.1 Achat et installation de caméras de surveillance dans le parc municipal et la piste de pumptrack
- 7.2 Achat d’une nouvelle enseigne pour la pumptrack

8. FINANCES

- 8.1 Adoption des prélèvements bancaire, du registre des chèques et de la liste des comptes fournisseurs
- 8.2 Dépenses du directeur général par intérim

9. DEMANDES A LA MUNICIPALITÉ

10. INFORMATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL

11. INFORMATION MRC PONTIAC

12. CORRESPONDANCE

13. SUIVI DE DOSSIERS

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. CLÔTURE DE L’ASSEMBLÉE

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l’ordre du jour;

ATTENDU QUE si le conseil municipal souhaite ajouter un point à l’ordre du jour lors de la présente séance ;

ATTENDU QUE l’article 148 du Code municipal du Québec stipule que toute documentation utile à la prise de décision doit être disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l’heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle ;

ATTENDU QUE la majorité des membres du conseil sont présents à cette séance ;

Il est proposé par Nathalie Denault
Et résolu

D’adopter l’ordre du jour et de renoncer au délai prescrit à l’article 148 du *Code municipal du Québec* concernant la remise de la documentation utile à la prise de décision ;

QUE le conseil ajoute à l’ordre du jour le(s) point(s) suivant :

Village en Fête (info Christine Francoeur)
Parc des chutes Coulonge (info Gaétan Graveline)

ADOPTÉE

2025-06-78
1.3

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2025 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Il est proposé par Lise A. Romain
Et résolu

D’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2025 tel que présenté.

ADOPTÉE

2025-06-79
1.4

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

2025-06-80
1.5

DEMANDE DE DONS 2025

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Fort-Coulonge reçoit annuellement des demandes de dons de la part d’organismes communautaires, culturels et récréatifs œuvrant sur son territoire afin de soutenir l’organisation ;

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb a présenté a soumis une demande de contribution financière au montant de 2 500 \$ afin de soutenir ses activités communautaires et patrimoniales ;

IL EST PROPOSÉ PAR Gaétan Graveline **ET RÉSOLU** ;

QUE la Municipalité accorde une aide financière au montant de 1 000 \$ aux Chevaliers de Colomb en reconnaissance de son implication dans la vie communautaire et patrimoniale locale ;

QUE ces montants soient versés à même le poste budgétaire prévu pour les dons et contributions communautaires de l’année 2025.

ADOPTÉE

2025-06-81
1.6

DEMANDE D’ESTIMÉ POUR LA FABRICATION ET L’ACHAT DE COTON OUATÉ PROMOTIONNELS

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Fort-Coulonge souhaite promouvoir son image à travers la vente de cotons ouatés promotionnels;

ATTENDU QUE le conseil municipal envisage la fabrication de 100 cotons ouatés, sur lesquels un logo choisi par le conseil sera imprimé;

ATTENDU QUE ces cotons ouatés seront mis en vente au bénéfice de la municipalité et à des fins promotionnelles;

IL EST PROPOSÉ PAR Lise A. Romain **ET RÉSOLU**

QUE le conseil municipal autorise la demande d'un estimé pour la fabrication et l'achat de 100 cotons ouatés promotionnels, incluant l'impression d'un logo à déterminer par le conseil;

QUE la facture afférente à cette commande soit payée uniquement après que le logo ait été choisi par le conseil et que les cotons ouatés aient été fabriqués et livrés conformément à l'entente;

QUE ces cotons ouatés soient utilisés à des fins de promotion pour la Municipalité du Village de Fort-Coulonge et mis en vente au public;

QUE le directeur général par intérim soit autorisé à obtenir les estimés nécessaires, à présenter les options au conseil et à coordonner la commande suivant l'approbation du logo.

ADOPTÉE

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2025-06-82
2.1

AVIS DE MOTION – « RÈGLEMENT 2025-273 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-247 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE »

Avis de motion est, par la présente, donné par Gaétan Graveline à l'effet qu'un règlement portant le numéro 2025-273, modifiant le règlement 2018-247 relatif aux limites de vitesse, sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

Cet avis de motion est accompagné d'une demande de dispense de lecture du projet de règlement.

Le projet de règlement est déposé devant le conseil à la présente séance.

3. TRANSPORT

2025-06-83
3.1

AUTORISATION D'ACHAT D'UN TÉLÉPHONE CELLULAIRE ET FORFAIT POUR LE DÉPARTEMENT DE VOIRIE

ATTENDU QUE le département de voirie doit assurer une disponibilité en tout temps durant les gardes de fin de semaine et les situations d'urgence;

ATTENDU QUE l'utilisation d'un téléphone cellulaire dédié est nécessaire pour faciliter les communications en dehors des heures régulières;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite faire l'acquisition d'un téléphone cellulaire de marque iPhone 16e – 128 Go, au coût de 256,00 \$ (excluant les accessoires);

ATTENDU QUE l'abonnement à un forfait mensuel de 41,50 \$ est requis pour permettre l'utilisation adéquate du service;

IL EST PROPOSÉ PAR Dave Hérault **ET RÉSOLU**

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un téléphone cellulaire de marque iPhone 16e – 128 Go au montant de 256,00 \$, taxes en sus, excluant les accessoires, pour le département de voirie;

QUE la Municipalité souscrive à un forfait cellulaire mensuel de 41,50 \$, applicable pour l'utilisation du téléphone lors des gardes de fin de semaine et des interventions d'urgence;

QUE cette résolution abroge toutes résolutions antérieures concernant l'utilisation et le paiement de téléphone cellulaire personnel.

QUE le directeur général par intérim soit autorisé à procéder à l'achat, à signer toute entente nécessaire et à inscrire cette dépense au budget d'exploitation du service de voirie.

ADOPTÉE

2025-06-84
3.2

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE le service des travaux publics de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge doit se doter d'équipements supplémentaires pour l'entretien efficace des infrastructures municipales;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite faire l'acquisition :

- D'un Yard Boss MM56 27.2 CC, pour un montant total de 632,35 \$ taxes incluses, auprès du Centre de rénovation;
- D'un système de bâche (tarp roll et tarp mesh) pour camion, au coût total de 2 287,55 \$ taxes incluses, auprès de Viking-Cives Ltd.;

IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Denault **ET RÉSOLU**

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un Yard Boss MM56 27.2 CC auprès du Centre de rénovation, pour un montant total de 632,35 \$ incluant les taxes;

QUE le conseil autorise également l'achat d'un système de bâche (tarp roll et tarp mesh) pour camion auprès de Viking-Cives Ltd., au coût total de 2 287,55 \$ taxes incluses;

QUE le directeur général par intérim soit autorisé à procéder aux achats, à signer tout document requis à cet effet, et à imputer les dépenses aux postes budgétaires appropriés du service des travaux publics.

QUE cette résolution abroge toute résolution antérieure concernant le même sujet.

ADOPTÉE

4. HYGIÈNE DU MILIEU

2025-06-85
4.1

OCTROI DE CONTRAT POUR LE NETTOYAGE D'ÉGOUTS SANITAIRES

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder au nettoyage de 12 kilomètres d'égout sanitaire soit le côté Ouest;

ATTENDU QUE des soumissions ont été sollicitées pour l'exécution de ces travaux à l'aide d'un camion combiné pour une durée d'une semaine;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Drainavac, située au E-3755 rue Matte, Brossard (Québec) J4Y 2P4, a été jugée conforme et avantageuse;

ATTENDU QUE le montant de la soumission s'élève à 13 245,12 \$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR Lise A. Romain et résolu

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour le nettoyage de 12 km d'égout sanitaire à la compagnie Drainavac, pour un montant total de 13 245,12 \$ taxes incluses, selon les termes de la soumission reçue;

QUE le directeur général par intérim soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à la conclusion de ce contrat.

ADOPTÉE

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2025-06-86
6.1

ADOPTION DU PLAN DE LOTISSEMENT N° 116846

ATTENDU QUE le plan de lotissement numéro 116846, préparé par l'arpenteur-géomètre Hubert Carpentier, est inscrit aux minutes sous le numéro 19767;

ATTENDU QUE ce plan concerne une partie des lots numérotés 6 575 à 6 575 5600, 6 570 419 et 6 570 420 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE ledit plan vise la création de nouveaux lots portant les numéros 6 682 094 à 6 682 134;

ATTENDU QUE le plan respecte les règlements municipaux en vigueur et a été analysé par les services compétents;

IL EST PROPOSÉ PAR Dave Hérault et résolu ;

QUE le conseil municipal adopte le plan de lotissement numéro 116846, préparé par l’arpenteur-géomètre Hubert Carpentier, inscrit aux minutes sous le numéro 19767, pour une partie des lots 6 575 à 6 575 5600, 6 570 419 et 6 570 420 du cadastre du Québec, afin de constituer les nouveaux lots 6 682 094 à 6 682 134;

QUE l’inspecteur en urbanisme soit autorisé à signer les documents requis pour officialiser l’adoption de ce plan.

ADOPTÉE

2025-06-87
6.2

ACCEPTATION DE L’OFFRE D’ACHAT DE M. DENIS BEAUCHAMP POUR DES TERRAINS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Fort-Coulonge est propriétaire des terrains identifiés sous les numéros de cadastre 6 682 094 à 6 682 130 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE M. Denis Beauchamp a visité lesdits terrains le 27 mai 2025;

ATTENDU QUE M. Beauchamp a présenté une offre d’achat au montant de 50 000 \$ pour l’ensemble de ces terrains;

ATTENDU QUE le conseil considère cette offre acceptable et conforme aux objectifs de mise en valeur de ces propriétés;

IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Denault et résolu ;

QUE le conseil municipal accepte l’offre d’achat présentée par M. Denis Beauchamp pour l’acquisition des terrains appartenant à la Municipalité du Village de Fort-Coulonge, identifiés sous les numéros de cadastre 6 682 094 à 6 682 130, pour un montant total de 50 000 \$;

QUE le directeur général par intérim soit mandaté pour signer l’acte de vente ainsi que tout document requis pour officialiser la transaction, au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

2025-06-88
6.3

MANDAT À UN BIOLOGISTE ET À UN TECHNOLOGUE POUR ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES ET ÉTUDES DE SOL

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Fort-Coulonge détient des terrains identifiés sous les numéros de cadastre 6 682 094 à 6 682 130 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE ces terrains sont destinés à un projet de développement résidentiel;

ATTENDU QUE la présence potentielle de milieux humides doit être confirmée ou infirmée par un biologiste qualifié;

ATTENDU QUE des études de caractérisation des sols sont requises, réalisées par un technologue en environnement, afin de déterminer la capacité des terrains à recevoir une installation septique conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Denault **ET RÉSOLU**

QUE le conseil municipal mandate un biologiste professionnel afin d’évaluer la présence potentielle de milieux humides sur les terrains identifiés sous les numéros de cadastre 6 682 094 à 6 682 130;

QUE le conseil mandate également un technologue spécialisé pour effectuer les études de sol nécessaires à l’évaluation de la capacité de ces lots à recevoir une fosse septique;

QUE le directeur général par intérim soit autorisé à retenir les services des professionnels requis et à signer tout document afférent aux mandats confiés

ADOPTÉE

2025-06-89
6.4

OCTROI DE CONTRAT POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE FRANCOEUR

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Fort-Coulonge souhaite procéder au prolongement de la rue Francœur;

ATTENDU QUE des appels d’offres ont été lancés et que l’entreprise Méo Excavation inc., titulaire de la licence RBQ 5771-8603-01, a déposé la plus basse soumission conforme;

ATTENDU QUE la soumission déposée par Méo Excavation s’élève à 41 989,26 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE les travaux doivent débiter au cours de la troisième semaine de juin 2025 et être complétés dans un délai de trois (3) semaines ouvrables, excluant les journées de pluie, à compter du début effectif des travaux;

ATTENDU QUE des pénalités de 2 % du montant total du contrat par jour de retard seront appliquées en cas de dépassement de l’échéancier, sauf en cas de force majeure dûment reconnue par la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Lise A. Romain **ET RÉSOLU**

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour le prolongement de la rue Francœur à Méo Excavation inc. (RBQ 5771-8603-01), pour un montant de 41 989,26 \$ plus taxes applicables, selon les conditions détaillées dans la soumission reçue;

QUE les travaux débutent à compter de la troisième semaine de juin 2025 et soient terminés dans un délai de trois (3) semaines ouvrables, les journées de pluie étant exclues du calcul du délai;

QUE si des matériaux de plus sont requis et dépasse celui de la soumission que la dépense soit de la responsabilité de l’entrepreneur ;

QUE des pénalités équivalentes à 2 % du montant total du contrat par jour de retard soient appliquées si l’échéancier n’est pas respecté, à moins d’un cas de force majeure;

QUE le végétal enlever du chemin Francoeur soit déposer pour le terrain de soccer au Parc Centenaire ;

QUE le directeur général par intérim soit autorisé à signer tout document requis relatif à l’octroi et à la gestion du contrat, incluant le contrat de service avec Méo Excavation inc

ADOPTÉE

2025-06-90
6.5

PUBLICATION DE TERRAINS À VENDRE PAR LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Fort-Coulonge est propriétaire de plusieurs terrains vacants sur son territoire;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite mettre certains de ces terrains en vente afin de favoriser leur développement et utilisation;

ATTENDU QUE les terrains suivants ont été identifiés pour la vente :

- Le terrain situé sur la rue Soucie, identifié au cadastre du Québec sous le numéro 6 677 862, à un prix minimum de 10 000 \$;
- Le terrain situé sur la rue Dempsey, identifié au cadastre du Québec sous le numéro 4 638 151, à un prix minimum de 6 100 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR Dave Hérault **ET RÉSOLU**

QUE le conseil municipal autorise la publication d’un avis de vente pour les terrains suivants appartenant à la Municipalité :

1. Terrain de la rue Soucie, cadastre 6 677 862 – prix minimum : 10 000 \$;
2. Terrain de la rue Dempsey, cadastre 4 638 151 – prix minimum : 6 100 \$;

QUE les offres d’achat reçues devront respecter ou excéder les montants minimaux établis ;

QUE la vente soit conclue avec le premier acquéreur présentant une offre qui respecte les montants minimaux;

QUE le directeur général par intérim soit autorisé à procéder à la publication de l’avis de vente par les moyens habituels (site web, babillard municipal, médias locaux), à préparer les documents pertinents, et à recevoir les offres pour étude et exécution.

ADOPTÉE

7. LOISIRS ET CULTURE

2025-06-91
7.1

ACHAT ET INSTALLATION DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE DANS LE PARC MUNICIPAL ET LA PISTE DE PUMPTRACK

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Fort-Coulonge souhaite améliorer la sécurité et la surveillance dans le parc municipal et sur la piste de pumptrack;

ATTENDU QUE l'entreprise WEPC Solutions Technologique a soumis une proposition pour l'achat et l'installation d'un système de caméras de surveillance couvrant ces installations;

ATTENDU QUE la soumission reçue présente un coût total de 5 491,21 \$ taxes incluses, dont 3 110,07 \$ spécifiquement pour le parc;

IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Denault **ET RÉSOLU**

QUE le conseil municipal autorise l'achat et l'installation d'un système de caméras de surveillance dans le parc municipal et sur la piste de pumptrack, selon la proposition déposée par WEPC Solutions Technologique;

QUE la Municipalité procède à l'acquisition pour un montant total de 5 491,21 \$ taxes incluses, dont 3 110,07 \$ sont attribués à l'installation dans le parc;

QUE le directeur général par intérim soit autorisé à signer tout document requis pour cet achat, à effectuer le suivi de l'installation et à inscrire la dépense aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

2025-06-92
7.2

ACHAT D'UNE NOUVELLE ENSEIGNE POUR LA PUMPTRACK

ATTENDU QUE l'enseigne actuelle identifiant la piste de pumptrack est endommagée et doit être remplacée;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'entreprise Enseignes Pontiac Enr. pour la fabrication d'une nouvelle enseigne;

ATTENDU QUE l'enseigne proposée est de dimension 48 x 96 pouces en format vertical, incluant le logo de la pumptrack, et que le coût total s'élève à 919,80 \$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR Gaétan Graveline **ET RÉSOLU**

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'une enseigne verticale de 48 x 96 pouces avec le logo de la pumptrack, auprès de l'entreprise Enseignes Pontiac Enr., pour un montant total de 919,80 \$ incluant les taxes, en remplacement de l'enseigne brisée;

QUE le directeur général par intérim soit autorisé à procéder à l'achat et à coordonner l'installation de la nouvelle enseigne, ainsi qu'à inscrire cette dépense au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

8. FINANCES

2025-06-93
8.1

ADOPTION DES PRÉLÈVEMENTS BANCAIRE, DU REGISTRE DES CHÈQUES ET DE LA LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS

ATTENDU QUE les comptes du mois d'avril ont été vérifiés par **NATHALIE DENAULT** et **PHILIPPE OUELLET**;

QU'il y a donc lieu de procéder à leur approbation aux fins de paiement ;

Il est proposé par Nathalie Denault
Et résolu

QUE le conseil adopte, tel que présentée, les listes suivantes pour le mois de mai 2025, totalisant les montants suivants :

PRÉLÈVEMENTS BANCAIRE, totalisant un montant de 13 162,39 \$

REGISTRE DES CHÈQUES, totalisant un montant de 91 996,74 \$.

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS, totalisant un montant de 74 428,63 \$ incluant les remises provinciales et fédérales.

POUR UN GRAND TOTAL de 166 425,37 \$ incluant les prélèvements bancaires.

ADOPTÉE

2025-06-94
8.2

DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM - DGE (0,00 \$)

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Pierre Vaillancourt, directeur général par intérim de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.



Pierre Vaillancourt, DMA
Greffier-trésorier et directeur général par intérim

9.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

2025-06-95
10.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Nathalie Denault
Et résolu

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20h25.

Présidente

Secrétaire

Christine Francoeur,
Maire



Pierre Vaillancourt, DMA
Directeur général / Greffier-Trésorier par intérim

« Je, Christine Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».